



Section Services de taxi	Page 1 de 1
	Date : 19 janvier 2024

Énoncé	<p>Des services peuvent être fournis par des compagnies de taxis locales afin de répondre aux besoins de transport d'un élève admissible lorsque surviennent des situations où le service d'autobus régulier ne convient pas.</p>
Exigences	<p>La demande de service de taxi sera faite par le Service d'éducation de l'enfance en difficulté ou la surintendante ou le surintendant des affaires. WESTS effectuera une analyse des coûts afin de déterminer s'il s'agit de la mesure la plus rentable pour assurer le service.</p> <p>La décision d'utiliser un taxi plutôt qu'un autobus régulier ou adapté sera prise conjointement par WESTS et le conseil scolaire concerné.</p> <p>S'il est convenu que le taxi est la mesure la plus rentable, WESTS organisera le transport.</p>